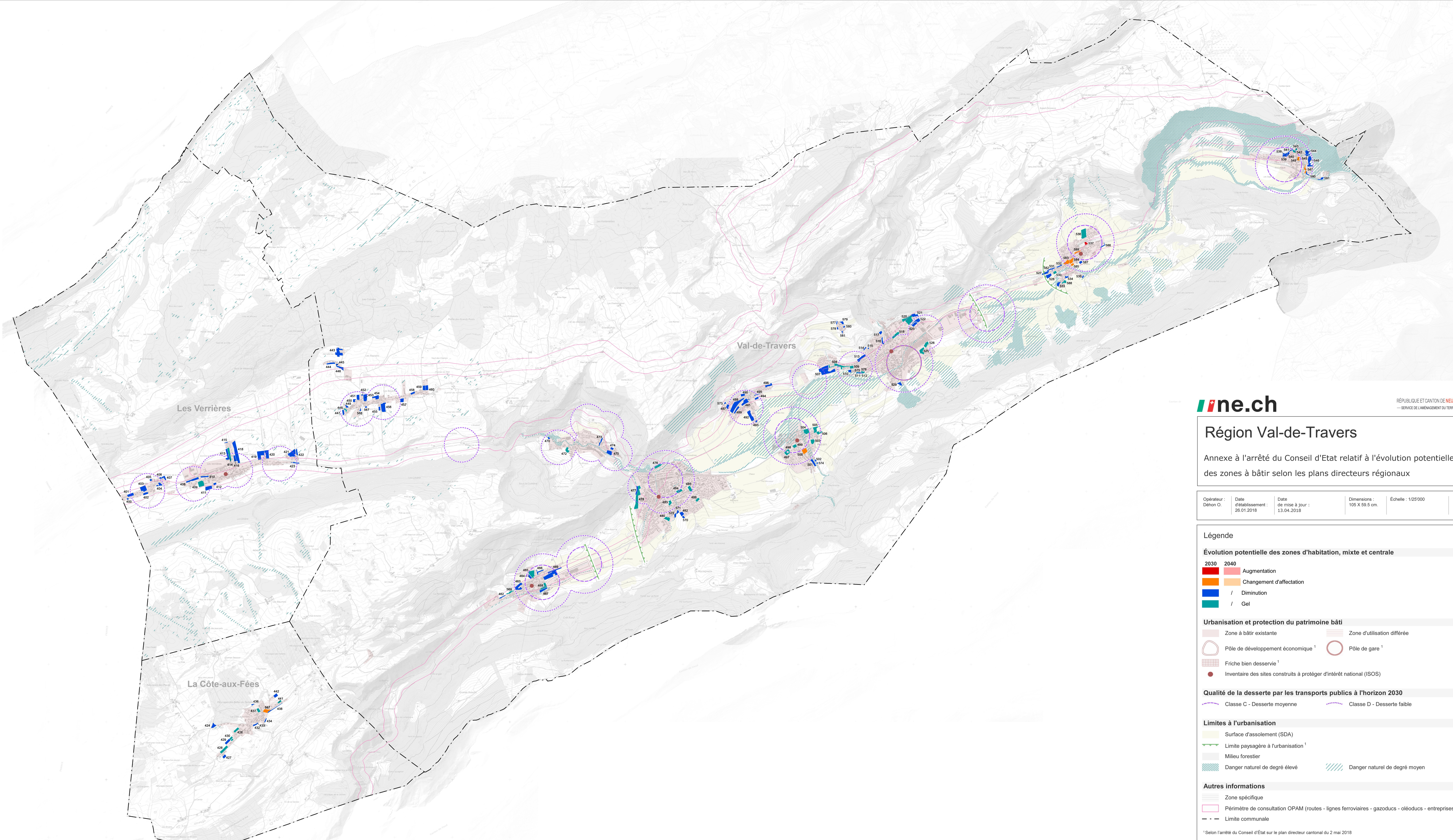




Région Val-de-Travers

Annexe à l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à l'évolution potentielle des zones à bâtir selon les plans directeurs régionaux

Opérateur : Déhon O.	Date d'établissement : 26.01.2018	Date de mise à jour : 13.04.2018	Dimensions : 105 X 59.5 cm.	Échelle : 1/25'000	1
-------------------------	---	--	--------------------------------	--------------------	----------

Légende

Évolution potentielle des zones d'habitation, mixte et centrale

2030

2040

Augmentation

Changement d'affectation

Diminution

Gel

Urbanisation et protection du patrimoine bâti

Zone à bâtir existante

Zone d'utilisation différée

Pôle de développement économique¹

Pôle de gare¹

Friche bien desservie¹

Inventaire des sites construits à protéger d'intérêt national (ISOS)

Qualité de la desserte par les transports publics à l'horizon 2030

Classe C - Desserte moyenne

Classe D - Desserte faible

Limites à l'urbanisation

Surface d'assolement (SDA)

Limite paysagère à l'urbanisation¹

Milieu forestier

Danger naturel de degré élevé

Danger naturel de degré moyen

Autres informations

Zone spécifique

Périmètre de consultation OPAM (routes - lignes ferroviaires - gazoducs - oléoducs - entreprises)

Limite communale

¹ Selon l'arrêté du Conseil d'Etat sur le plan directeur cantonal du 2 mai 2018